



8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 pour la fusion et l'actualisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

Numéro d'investissement	Conseil général 2025/04
Mandant	Conseil communal – M. Christian Cornioley
Chef de projet	M. Romain Viquerat

Préavis				
Service	Responsable	Date	Préavis	Commentaire
Conseil communal	Christian Cornioley	14.08.2025	favorable	
Administrateur des finances	François Guerry	13.08.2025	favorable	

1. Contexte

Jusqu'à présent, les travaux visant à améliorer la connaissance de nos installations ont souvent été repoussés, relégués à plus tard et surtout éclipsés par d'autres priorités, notamment les urgences. Mais ce report constant n'est plus envisageable. Il est temps de donner une impulsion et d'engager une dynamique proactive, centrée sur la maîtrise de nos équipements, de leurs usages et des données techniques. Ce projet s'inscrit dans une volonté d'anticiper les besoins ; mieux vaut prévoir pour éviter de subir, réduire drastiquement les interventions en urgence et construire une organisation plus réactive et plus efficace.

Actuellement, l'absence d'une base de données centralisée limite notre capacité à collaborer efficacement avec les entreprises extérieures, les autres services de l'administration, et les partenaires traditionnels. Cela crée des silos, ralentit les processus et complique les échanges d'informations. Sans données fiables, nos évaluations (notamment en matière de taxes) restent approximatives. Nous estimons sans réelle assurance, ce qui peut entraîner des inégalités ou des erreurs.

De plus, au quotidien, les services techniques de la commune et l'administration sont confrontés à des difficultés pour répondre de manière précise et rapide. Ils travaillent avec des informations incomplètes, ce qui nuit à la qualité du service rendu et reflète une mauvaise image de notre commune.

Si aucune mesure n'est prise, il y a un réel risque de démotivation au sein de l'administration et des services techniques. Les problématiques sont systématiquement reportées à la prochaine législature ou aux générations futures, ce qui empêche toute vision stratégique à long terme. Cette approche à court terme freine la modernisation et l'efficacité de nos services.

C'est précisément dans ce contexte que des outils comme le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) joue un rôle clé dans la gestion et la planification des systèmes d'évacuation des eaux communales. Il vise à garantir une évacuation efficace et durable des eaux usées et pluviales, tout en protégeant l'environnement et la santé publique.



Suite à la fusion de Cheyres et Châbles en 2017, la nouvelle commune de Cheyres-Châbles a confié au bureau RWB la mission de collecter et synthétiser les données existantes, ainsi que de définir les mises à jour nécessaires. Cette demande est justifiée par la nécessité d'apporter un nouvel éclairage sur le concept communal pour résoudre des problèmes récurrents liés notamment au fort développement de ces dernières années.

Cette démarche a pour but de mettre le PGEE en conformité avec les directives du PGEE 2.0 (2023) de la VSA «Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute», en français l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux, qui intègre des mesures pour adapter les infrastructures aux changements climatiques et promouvoir la revitalisation des cours d'eau, conformément à la LEaux de 2011.

Les étapes prévues pour ce projet incluent :

- Une analyse critique des PGEE existants,
- La collecte et la synthèse des données disponibles,
- L'identification des modules nécessitant une mise à jour,
- La définition des niveaux de révision requis.

Jusqu'à présent, les PGEE étaient structurés en trois phases : « documentation de base », « concept général d'évacuation des eaux » et « avant-projets ». Le nouveau guide propose une organisation en 12 modules, répartis en deux grandes catégories « Structure et données de base » et « Révision du PGEE ».

Cette nouvelle structure simplifie la gestion des documents, permet une mise à jour indépendante des modules et offre une plus grande flexibilité pour s'adapter aux besoins futurs.

Une première analyse, l'étape 1, a déjà été réalisée. Celle-ci nous a permis d'analyser les PGEE actuels, les données de bases et l'établissement du cahier des charges pour les prestations nécessaires pour l'élaboration du PGEE 2.0. En résumé, le PGEE 2.0 est un document de référence pour la gestion des eaux dans le canton de Fribourg, qui vise à assurer un assainissement efficace, durable et adapté aux défis actuels.

2. Objectifs

Les objectifs de la mise à jour du PGEE de la commune de Cheyres-Châbles sont les suivants :

- Transition vers la nouvelle structure modulaire ;
- Identification des modules nécessitant d'être mis à jour selon les enjeux communaux/intercommunaux et l'évolution de l'état de la technique ;
- Mise à jour des modules nécessaires selon les recommandations actuelles ;
- Planification des mesures de constructions à l'horizon 15-20 ans ;
- Adaptation du système de taxation communale prenant en compte le maintien de la valeur des installations.



3. Livrables

Module I – propriété des installations

- Concept pour détermination de la propriété des installations ;
- Remise des données selon le concept de gestion des données concernant la propriété des installations au gestionnaire de données du cadastre des réseaux.

Module II – gestion des données

- Concept de gestion des données ;
- Accord entre le coordinateur de données et l'ingénieur PGEE sur les spécifications techniques pour les échanges de données.

Module III – cadastre des installations

- Configuration du projet (modèle de données, base de données) ;
- Documentation du projet ;
- Rapport de contrôle des données ;
- Plan d'ensemble des canalisations ;
- Remise des données à un prestataire externe pour la mise à disposition sur un Géoportail. Attributs de VSA-SDEE ou VSA-SDEE-Mini selon le concept de gestion des données du donneur d'ouvrage.

Module IV – état, assainissement et entretien

- Rapport explicatif sur les évaluations d'état
- Plan pour l'inspection annuelle du réseau afin d'avoir une rotation sur 10 ans
- Mise à jour de la base de données avec les inspections faites depuis la dernière mise à jour

4. Planning

Septembre 2025	Demande de crédit au Conseil général
Hiver 2025 - été 2026	Réalisation des livrables
Hiver 2026	Point de situation au Conseil général
Printemps 2027	Fin du projet, toutes les données sont à jour et disponibles dans notre système

5. Remarque

L'étude préliminaire en cours fournit une base suffisante pour permettre la fusion et la refonte des règlements existants. Elle apporte les éléments nécessaires à l'élaboration du nouveau règlement de Cheyres-Châbles, qui sera soumis pour validation au Conseil général en mars 2026.

Il est donc possible de dissocier les démarches :

- d'un côté, l'avancement de l'étude technique,
- de l'autre, la préparation du cadre réglementaire à venir.

Un lien clair pourra être établi entre les deux règlements concernés et l'étude en cours, garantissant une cohérence globale.

Malgré la durée prévue pour la mise en œuvre des modules, certaines actions peuvent d'ores et déjà être lancées. Il est possible de commencer les premières étapes et s'appuyer sur les éléments déjà disponibles.



La réalisation de ce projet nécessitera une mobilisation de ressources internes pour consulter nos archives. Or, nos ressources actuelles ne permettent pas de mener ces tâches de façon optimale. Un renfort sera indispensable pour soutenir le mandataire et pouvoir transmettre toutes les données disponibles, actuellement conservées sur plans, en version papier, dans nos archives.

6. Coût

Ce crédit d'engagement permettra de réaliser uniquement les modules I à IV.

Le projet comprend :

- | | | |
|--|-----|-----------|
| • Module I – propriété des installations | CHF | 9'980.00 |
| • Module II – gestion des données | CHF | 8'500.00 |
| • Module III – Cadastre des installations | CHF | 60'250.00 |
| • Module IV – état, assainissement et Entretien | CHF | 19'000.00 |
| • Contrôle caméra des conduites zones Sous-la-Gare, Crevel | CHF | 26'324.00 |
| • Les divers et imprévus | CHF | 11'000.00 |

TOTAL HT **CHF 135'054.00**

ARRONDI HT **CHF 136'000.00**

7. Financement et amortissements

Financement par emprunt en cas de liquidités courantes insuffisantes.

- Intérêts : 2 %
- Amortissements : 10% par an soit CHF 13'600.00 dès l'année qui suit la fin de l'étude.

8. Proposition de décision

En conséquence, le Conseil communal demande au Conseil général :

- d'octroyer un crédit d'engagement de CHF 136'000.00 HT pour la fusion et l'actualisation du Plan général d'Evacuation des Eaux (PGEE).

Cheyres, le 18 août 2025
Christian Cornioley, Conseiller communal



9. Annexes

VSA (Verband Schweizer Abwasser- und Gewässerschutzfachleute) Association suisse des professionnels de la protection des eaux.

PGEE: Plan Général d'Évacuation des Eaux, un document de planification communal. Le PGEE est élaboré en se basant sur les directives et le manuel du VSA. Le PGEE comprend un concept d'évacuation des eaux et un plan d'action. Il sert de base à la planification financière de la commune pour les infrastructures d'évacuation des eaux.

Liste des modules selon PGEE 2.0

Chapitre	No de module	Nom du module
Structure et données de base	I	Propriété des installations
Structure et données de base	II	Gestion des données
Structure et données de base	III	Cadastre des installations
Révision du PGEE	IV	Etat, réhabilitation et entretien
Révision du PGEE	V	Eaux superficielles
Révision du PGEE	VI	Protection des eaux souterraines
Révision du PGEE	VII	Eaux claires parasites
Révision du PGEE	VIII	Prévention des risques
Révision du PGEE	IX	Evacuation des eaux usées en milieu rural
Révision du PGEE	X	Concept d'évacuation des eaux
Révision du PGEE	XI	Plan d'action
Révision du PGEE	XII	Financement